



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 février 2015 à 19h au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est absente :

Madame Isabelle Clément, conseillère siège 5 – (Absence motivée)

Est aussi présente :

Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 5 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour le mois de janvier 2015
- 1.2 Acceptation des déboursés du mois de janvier 2015
- 1.3 Salaires et augmentation 2015
- 1.4 Assurance pour gestionnaire - ADMQ
- 1.5 Achat d'une machine à plastifier
- 1.6 Location de 6 portables – Conseil sans papier
- 1.7 Congrès – COMBEQ 2015
- 1.8 Congrès – ADMQ 2015
- 1.9 RH – Formation inspecteur
- 1.10 Emploi Québec - Presbytère
- 1.11 Création d'un poste budgétaire
- 1.12 Affectation d'un montant de 30 000 \$ du surplus non affecté pour achat location d'un camion
- 1.13 Mandat au procureur

200 Sécurité publique

- 2.1 Demande de subvention pour la formation des pompiers
- 2.2 Schéma – Rapport annuel de mis en œuvre
- 2.3 Inspection annuelle des échelles
- 2.4 Entente avec la MRCVG – Gestionnaire des formations

300 Transport

- 3.1 Règlement – Limite de vitesse – rue du Pont
- 3.2 Acceptation des travaux PAARM

400 Hygiène du milieu / Environnement

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Bourse de mérite scolaire



600 Aménagement, Urbanisme et Développement

700 Loisirs et culture

- 7.1 Tournoi de pêche du Lac Long – Contribution financière
- 7.2 Biblio Outaouais – Salon du livre 2015

800 Correspondance

- 8.1 Dépôt du rapport d'activité du maire du mois de janvier 2015
- 8.2 Appel – Activité de raquette

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

Le maire récite la prière d'usage.

2015-02-39

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle

ADOPTÉE

2015-02-40

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 12 JANVIER 2015**

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Sandra Bélisle.

ADOPTÉE

2015-02-41

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 1 à 5 de janvier 2015 et qui totalisent un montant de 25 507.10\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 14 818.80\$ pour les salaires versés en janvier 2015 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 762.94\$ pour le mois de janvier 2015 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 981.91\$ pour le mois de janvier 2015 soient acceptées.

ADOPTÉE



2015-02-42

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2015

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les déboursés de janvier 2015 qui totalisent un montant de 82 967.86 \$ sur le journal des déboursés nos 270 à 274 soient acceptés.

ADOPTÉE

2015-02-43

ACCEPTATION DE L'AUGMENTATION DES SALAIRES DES CADRES, DU PERSONNEL ET DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation des salaires des cadres, du personnel et des pompiers du service incendie pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le budget de fonctionnement 2015 de la municipalité lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2015 et de ce fait des augmentations avait été prévues pour les employés de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le conseil municipal adopte l'augmentation des salaires 2015 tel que prévu dans la grille salariale avec les exceptions suivantes :

Que l'employé 13-3 qui dépasse le maximum de l'échelle salariale se voit attribué un bonus équivalent à 1.8% de son salaire de 2014;

Que l'employé 61-4 cumulant 2 fonctions se voit attribuer une augmentation salariale de l'ordre de 2.06 \$ de l'heure;

Que l'indice des prix à la consommation (IPC) ne soit pas ajouté aux salaires 2015.

Que les salaires adoptés pour 2015 sont rétroactif à partir du 1 février 2015;

QUE les rémunérations additionnelles versées en janvier 2015 aux employés avant l'adoption de cette résolution soit non remboursables.

ADOPTÉE

2015-02-44

ASSURANCE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DE QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et la Directrice générale adjointe sont en droit de détenir une assurance qui offre le service de prévention et un soutien en gestion;

CONSIDÉRANT QU'une seule assurance avait été prévu au budget;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une deuxième assurance « Posaction et coachtel »;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise une deuxième assurance « Posaction et coachtel » de L'ADMQ au coût de 253 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE



2015-02-45

ACHAT D'UNE MACHINE À PLASTIFIER

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise l'achat d'une machine à plastifier au coût de 299.99 \$ excluant les taxes et de plus demande à la Directrice générale d'offrir le service de plastification aux citoyens ainsi que d'en évaluer le coût.

ADOPTÉE

2015-02-46

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE – CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location des portables des membres du conseil arrive à échéance et que le matériel informatique doit être retourné à la compagnie IBM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler l'expérience d'un conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Service informatique DL de Maniwaki a présenté une offre de service, à cet effet, à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation des besoins du conseil par la Directrice générale et l'entreprise Service informatique DL, il est recommandé de procéder à l'achat de 6 portables Lenovo;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise l'achat de matériel informatique, soit 6 portables de l'entreprise Service informatique DL, sise au 149 boulevard, Desjardins à Maniwaki,

Que le présent achat soit financé auprès de l'entreprise Services Financiers Lenovo, soit par l'entremise du programme d'achat par bail offert, connu sous le nom de « juste valeur marchande (JVM) », pour un terme de trente-six (36) mois et d'une mensualité de 193.53 \$ excluant les taxes, dont l'option de fin de bail est la suivante;

Juste valeur marchande (JVM)

- acheter l'équipement pour la juste valeur marchande, ou
- continuer à louer l'équipement au même paiement mensuel, ou
- renouveler le bail pour une période déterminée, ou
- retourner l'équipement au locateur,

QUE ce conseil autorise le coût de la préparation et l'installation des équipements informatique au tarif de 65 \$ de l'heure;

QUE la Directrice générale, Sandra Bélisle, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, tous les documents (contrat de location) nécessaires permettant d'amener à terme le présent contrat.

ADOPTÉE

2015-02-47

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) : CONGRÈS 2015

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la COMBEQ se tiendra à Québec du 16 au 18 avril 2015, inclusivement;

Il est proposé par le conseiller Pierre Normandin et unanimement résolu :



QUE ce Conseil autorise l'inspecteur, Christian Michel, à s'inscrire au congrès annuel de la COMBEQ au coût de 550 \$ excluant les taxes ainsi que les frais afférents dont 3 nuitées d'hébergement, les frais de déplacement et les frais de repas.

ADOPTÉE

2015-02-48

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : CONGRÈS 2015

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2015 de l'association des directeurs municipaux du Québec se tiendra les 17, 18 et 19 juin 2015 au Centre des Congrès de Québec;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les coûts relatifs à l'inscription de la Directrice générale, Sandra Bélisle au congrès 2015 de l'ADMQ ainsi que les frais afférents à l'hébergement, aux repas et au transport.

ADOPTÉE

2015-02-49

FORMATION INSPECTEUR

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement Christian Michel à s'inscrire aux formations suivantes :

1. La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui se donne à Lévis le 6 et 7 mai prochain au coût de 505 \$ excluant les taxes;
2. Lecture de plans et devis et initiation au code de construction du Québec qui se donne à Mont-Laurier le 10 et 11 mars au coût de 505 \$ excluant les taxes;

QUE ce Conseil autorise les frais afférents tel que l'hébergement, les repas et l'essence.

ADOPTÉE

2015-02-50

RESSOURCES HUMAINES : DEMANDE À EMPLOI-QUÉBEC (ÉCONOMIE SOCIALE) PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE le projet du Presbytère de Blue Sea depuis son ouverture en juillet 2012, avec la galerie d'art, le relais d'information touristique, l'accès gratuit à l'internet, le jardin communautaire et les nombreux événements qui y sont tenus;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs centaines de personnes ont visité les lieux démontrant clairement que le Presbytère est devenu un lieu de rencontre privilégié pour la communauté et les visiteurs dans une atmosphère conviviale tout en célébrant la culture et le patrimoine et en dynamisant le centre du village;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu;

QUE ce Conseil souhaite poursuivre la mission du Presbytère et pour ce faire demande à Emploi Québec de lui accorder une aide financière dans le cadre du volet d'économie sociale pour combler un poste de Coordonnateur du Presbytère pour une durée de 30 semaines à raison de 35 heures par semaine à un taux horaire 13 \$ débutant le ou vers le 11 mai 2015;

QUE ce Conseil nomme la Directrice générale, Sandra Bélisle, comme signataire de tous les documents afférents;



QUE ce Conseil autorise la Directrice générale, Sandra Bélisle et la Directrice générale adjointe, France Carpentier à présenter les demandes de versement en ligne.

ADOPTÉE

2015-02-51

NOUVEAU POSTE BUDGÉTAIRE AU BUDGET 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea offrira officiellement les formations en sécurité incendies pour les pompiers de la MRCVG dans les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce service offre une opportunité de revenu pour la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Normandin, et unanimement résolu;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2015, soit le 01 23122 002 « Gestion-formation des pompiers »

ADOPTÉE

2015-02-52

UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ACHAT LOCATION D'UN CAMION 6 ROUES

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance régulière du 12 janvier 2015 le Conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offre pour l'achat-location d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement par l'adoption de la résolution 2015-01-30;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de donner une mise de fonds de 30 000\$ sur l'achat-location du camion 6 roues avec équipements de déneigement afin de réduire les coûts annuels;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise l'utilisation du surplus accumulé non affecté pour un montant de 30 000 \$ pour l'achat-location d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement pour le département des travaux publics.

ADOPTÉE

2015-02-53

MANDAT AU PROCUREUR POUR UN DOSSIER D'INFRACTION SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET LE Q-2-R.22-MATRICULE 3314-07-5012

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise la Directrice générale à mandater le procureur de la Municipalité, monsieur Marc Tremblay, pour l'envoi d'une mise en demeure au propriétaire du matricule 3314-07-5012 afin que cessent les infractions au règlement portant sur les permis et certificats ainsi que celui portant sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2 R.22)

ADOPTÉE

2015-02-54

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea prévoit la formation d'un (1) pompier au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Pierre Normandin et unanimement résolu;

QUE soit présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

ADOPTÉE

2015-02-55

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE: RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie monsieur Éric Lacaille a déposé le rapport annuel pour l'année 2014 pour adoption par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Blue Sea pour l'année 2014 et l'adopte tel que déposé;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Sylvain Pépin qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE



2015-02-56

INSPECTION ANNUELLE DES ÉCHELLES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CET Fire Pump MFG doit effectuer l'inspection annuelle des échelles portatives incendie;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise l'inspection des trois (3) échelles portatives du département de la sécurité incendie par CET Fire Pump MFG au coût de 34 \$ par échelle pour un montant total de 102 \$, excluant les taxes, plus les pièces si réparations nécessaires.

ADOPTÉE

2015-02- 57

ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION POUR LES POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG)

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre le Directeur du département de la sécurité incendie de la Municipalité de Blue Sea, monsieur Éric Lacaille, et la MRCVG, à savoir si le Directeur du département de la sécurité incendie, monsieur Éric Lacaille, serait autorisé à agir en tant que gestionnaire de la formation pour les pompiers de la MRCVG pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il effectue déjà une partie des tâche de gestionnaire de la formation pour les pompiers de la MRCVG;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du coordonnateur préventionniste de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE les tâches attribuées en vertu de cette entente à monsieur Lacaille seraient les suivantes :

Pour toutes les municipalités, **à l'exception** des Municipalités d'Aumond, Grand-Remous, Montcerf-Lytton et Ste-Thérèse;

- Recueillir auprès des municipalités les noms des candidats aux formations
- Démarrer les cohortes de formations
- Inscrire toutes les informations nécessaires auprès de l'École nationale
- Faire la démarche de recherche de formateurs accrédités
- Assurer la logistique des formations (réservations de locaux, d'équipements...)
- Fournir à la MRC la liste des pompiers relative à chaque dépense encourue afin que le service des finances impute le tout aux municipalités concernées.

Pour les Municipalités d'Aumond, Grand-Remous, Montcerf-Lytton et Ste-Thérèse;

- Inscrire toutes les informations nécessaires auprès de l'École nationale, sur réception de l'information par le gestionnaire de ces municipalités.

CONSIDÉRANT QU'une somme de 4000 \$ en paiement annuel serait versé à la Municipalité de Blue Sea pour agir au nom de la MRCVG en tant que gestionnaire de formation pour toutes les municipalité de la MRCVG;

Il est proposé par le conseiller Michael Simard et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise le Directeur du département de la Sécurité incendie, monsieur Éric Lacaille à agir en tant que gestionnaire de formation pour tous les pompiers de la MRCVG

QUE le gestionnaire de formation relève de la MRCVG lorsqu'il agit en tant que tel;

QUE la Municipalité recevra une rémunération annuelle de 4000 \$ pour les services du



gestionnaire de formation qui sera déposée dans le nouveau poste budgétaire numéro « 01 23122 002 »;

QUE les revenus engendrés par cette entente Serviront à acheter de l'équipement pour le département de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

2015-02-58

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-037 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant le présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Blue Sea, tenue le 12 janvier 2015, lequel est inscrit au livre des délibérations;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le règlement numéro 2015-037 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement concernant les limites de vitesse sur la rue du Pont ».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur le chemin *du Pont* jusqu'à l'intersection du chemin Lac des îles Est, *tel que précisé au plan de signalisation (annexe A);*

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par *la Municipalité de Blue Sea*.

ARTICLE 4

La municipalité se dote d'un plan d'information afin d'informer les propriétaires ainsi que les usagers de la rue du Pont de la nouvelle limite de vitesse, *tel que précisé à l'annexe B;*

ARTICLE 5

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE



2015-02 59

ACCEPTATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2014-2015 - DOSSIER N^O 00021913-1-83045 (07) -2014-09-29-60

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 40 000 \$ a été accordée pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal par le Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par le conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement de matières granulaires et à des travaux de drainage incluant le creusage et le reprofilage de fossés ainsi que l'installation de quelques ponceaux sur les chemins ;

- Lafontaine,
- Lacasse,
- Croissant de l'Apell,
- Lac long
- Belle-baie

Les travaux ont été finalisés en date du 4 décembre 2014 pour un coût net de 72 774.80 \$ dont un montant de de 40 000\$ est subventionné;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2015-02-60

**ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-GATINEAU
ÉCOLE SECONDAIRE SACRÉ-CŒUR DE GRACEFIELD : BOURSES 2015**

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil juge opportun d'encourager les élèves dans la poursuite de leurs études à un niveau supérieur ou à démarrer leur vie adulte;

Il est proposé par le conseiller Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite contribuer financièrement au programme de bourses pour les finissants du cinquième secondaire pour un montant de 100 \$ pour chaque finissant qui réside dans la municipalité de Blue Sea;

QUE le maire Laurent Fortin soit désigné pour remettre les bourses lors du bal des finissants qui se déroulera le samedi 27 juin 2015 au chalet de ski du Mont Ste-Marie.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (1)

Le maire demande à ajouter un point, soit le 5.2 à l'ordre du jour concernant un appui au club « Le bel âge de Blue Sea »



2015-02-62

APPUI AU CLUB D'ÂGE D'OR « LE BEL ÂGE DE BLUE SEA »

CONSIDÉRANT la demande d'appui du club d'âge d'or « Le bel âge » pour leur projet de construction d'un abri ayant pour objectif l'élaboration et la consolidation d'activités pour les aînées.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea s'est doté d'une politique familiale et des aînés le 7 avril 2014 (MADA) tout en tenant compte des environnements favorables aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet du groupe d'âge d'or « Le bel âge » s'arrime au plan d'action de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil appui le projet de construction d'un abri du club d'âge d'or ayant pour objectif l'élaboration et la consolidation d'activités pour les aînées.

ADOPTÉE

2015-02-63

CENTRE RÉCRÉATIF DU LAC LONG : TOURNOI DE PÊCHE

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil contribue financièrement un montant de 200 \$ au tournoi de pêche sur glace organisé par le Centre récréatif du Lac Long qui se tiendra le 21 février 2015 et dont les profits serviront à défrayer une partie des coûts pour la réfection de la toiture du centre.

ADOPTÉE

2015-02-64

JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS 2015

CONSIDÉRANT QUE ce la **Journée des bibliothèques** se tiendra le vendredi le 27 février 2015 à la Maison du Citoyen de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est organisée en partenariat avec le Salon du livre de l'Outaouais et le ministère de la Culture et des communications du Québec;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu;

QUE ce Conseil autorise la participation de la responsable de la bibliothèque, Vicky Martin, à la **Journée des bibliothèques** au coût de 18 \$ plus les frais afférents.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (2)

Le conseiller Pierre Normandin informe les citoyens que des dommages aux pistes de ski de fonds ont été causés par des motoneigistes. Il recommande de conscientiser les gens, à cet effet, par le biais de publicité radio.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL (3)

Le conseiller Marc Lacroix informe les citoyens que les dommages aux pistes de ski de fonds causés par les motoneigistes ont été réparés et qu'elles sont, maintenant, en excellentes conditions. Le conseiller Marc Lacroix invite les citoyens à en profiter.



NOTE AU PROCÈS-VERBAL (4)

Le maire Laurent Fortin

PÉRIODE DE QUESTIONS de 19h25 à 19h45

2015-02-65

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 février 2015 soit close à 19h45.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sandra Bélisle, Directrice générale de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 2 février 2015.

Sandra Bélisle,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière